

## FICHE DE PRÉ-RÉSERVATION SALLE DES FÊTES Eugène-BIZEAU

Une demande différente par manifestation est à adresser en mairie au plus tard 1 mois avant la date projetée  
Mairie de Véretz - Rue moreau Vincent - 37270 VÉRETZ / courriel - [reservationdesalle@veretz.com](mailto:reservationdesalle@veretz.com) ou [secretariat@veretz.fr](mailto:secretariat@veretz.fr)

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Particulier /entreprise véretzois(e)     Particulier/ entreprise hors commune  
 Association véretzoise     Association hors commune

Nom, Entité :  Prénom :

Nom de l'association :

Rôle dans l'association :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Téléphone :  Mobile :

Mail :  @

Manifestation (Intitulé de la manifestation/événement) :

Date souhaitée : du  au

Créneaux horaires : heure de début :  Heure de fin :

- Salle entière     Grande salle     Petite salle :  
 Cuisine souhaitée

### Nature de la manifestation :

- Manifestation sportive     Animation culturelle     Exposition     Privée (mariage, etc...)  
 Réunion associative ordinaire     Assemblée générale     Autre (préciser) :

**Préciser les objectifs de cette manifestation et de son déroulement** (à remplir uniquement par les associations non Véretzoises) :

Matériel :     Frigo     Sono     Micro     Écran     Projecteur     Vidéoprojecteur (1)

(1) 30 €

Nombre de personnes attendues :

Quand l'effectif global dépasse 299 personnes, la réglementation impose la présence de personnel de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP). Celui-ci peut être mis à disposition par la Ville, à la charge de l'organisateur (voir tarif).

SSIAP :  mis à disposition par la commune  prévu par le réservataire (fournir une preuve)

Manifestation :  réservée aux adhérents  ouverte au public  privée

Manifestation avec droit d'entrée :  payant  gratuit

Insertion dans le VÉRETZ MAG ou/et PanneauPocket:  oui  non

Si oui, donner les renseignements à afficher (lieu de la manifestation, heure d'ouverture au public, etc....) ainsi que le contact (nom, prénom, tél) :

**Attention :** La publication du Vézetz Mag est quadrimestrielle et la parution de l'annonce de la manifestation ne pourra pas toujours être possible.

**À tout moment, la commune reste prioritaire pour l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général (élections, conseil municipal...), même si celles-ci ont été préalablement réservées.**

Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Envoyée incomplète, cette fiche vous sera retournée et votre demande ne pourra pas être prise en compte. **À réception du formulaire**, le service de location des salles prendra contact avec vous **sous 15 jours** pour confirmer la réservation de la salle ou le cas échéant, vous proposer d'autres dates. Si la location est possible, la présente fiche vous sera renvoyée, vous indiquant les pièces à fournir. Un contrat de location sera par la suite signé entre la commune et le réservataire.

Le dossier complet devra impérativement arriver en mairie au moins 1 mois avant la date souhaitée sous peine d'annulation de la réservation.

A , le  Signature du demandeur :

#### Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande :

Date de la validation :

Accord  Non accordé – Motif :

Nouvelle date proposée :

Réservation à titre :  gratuit  Payant-Montant :

#### Pièces à fournir, si accord de la municipalité :

chèque d'acompte à l'ordre du trésor publique – montant de : € Visa de l'élu

règlement total à l'ordre du trésor public – montant de : €

attestation d'assurance

chèque de dépôt de garantie l'ordre du trésor public de 350 €